



Compte-rendu de la réunion du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale du mercredi 15 novembre 2023

Date de la Convocation : jeudi 9 novembre 2023

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 4 octobre 2023 à 18 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent DEPAGNE, Président.

Présents : Monsieur Laurent DEPAGNE (a reçu procuration de Mme Rachida BENNAR), Mesdames Habiba BENNOUI (a reçu procuration de Monsieur Jérôme DOIZI), Denise LEVAN, Clorinda COSTANTINI (a reçu procuration de Mme Catherine GOBET) Messieurs Michaël CARLIER (a reçu procuration de Monsieur Dimitri KRAJEWSKI), Marcel ANDOUCHE (a reçu procuration de Monsieur Jean-Claude SOYEZ), Madame Christine VITOUX, Monsieur Marc BOUTTEMANT, Mesdames Pascale PETIT, Anne DUHEM, Edith GODIN et Arlette DORDAIN.

Avaient donné procuration :

Madame Rachida BENNAR à Monsieur Laurent DEPAGNE, Monsieur Jérôme DOIZI à Madame Habiba BENNOUI, Madame Catherine GOBET à Madame Clorinda COSTANTINI, Monsieur Dimitri KRAJEWSKI à Monsieur Michaël CARLIER, Monsieur Jean-Claude SOYEZ à Monsieur Marcel ANDOUCHE.

1- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 4 octobre 2023

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a approuvé le compte-rendu de la dernière réunion du conseil d'administration.

2- Application partielle de l'article R123-21 1° du Code de l'Action Sociale et des Familles

Conformément à la délibération du 24 juin 2020, le conseil d'administration a donné délégation de pouvoirs à son Président ou à son Vice-président dans l'attribution des prestations dans des conditions définies par celui-ci.

Monsieur le Président a rendu compte des aides octroyées, en numéraires ou en chèques de services.

3- Commission Permanente – Compte-rendu des décisions

Il a été fait un compte-rendu des aides octroyées ainsi que des décisions ayant donné lieu à un avis négatif par la Commission Permanente.

4- Budget Primitif 2023 – Décision Budgétaire Modificative n°2

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

Celles-ci prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2023 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

En dépenses de fonctionnement :

- **Chapitre 011- Charges à caractère général :**

Article 615231 – VOIRIES : - 10 000 €

- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante :

Article 6562 – Aides : - 2 000 €

- **Chapitre 012- Charges de personnel :**

Article 64168- Autres emplois d'insertion : + 12 000 €

La présente décision modificative est équilibrée.

Il a été proposé aux membres du CA d'approuver la DM n°2 telle que définie ci-dessus, c'est-à-dire d'abonder le chapitre 012 afin de garantir le recrutement des contrats PEC et les différentes augmentations sur le personnel titulaire

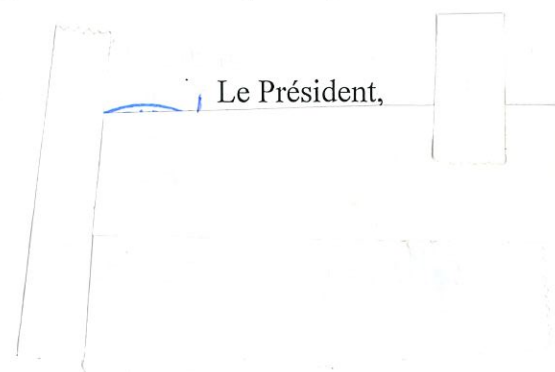
Monsieur le Président a donc proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver la Décision Budgétaire Modificative n°2 telle que définie ci-dessus.

Le Conseil d'Administration, après délibération, à l'unanimité, a adopté la décision modificative n° 2 relative au Budget Primitif pour l'exercice 2023.

5- Questions et informations diverses

Les points abordés vous sont présentés sous forme de powerpoint.

Le Président,





Réunion du CA CCAS

15 novembre 2023



Points d'information



Hébergement d'urgence dans le cadre du Plan Grand Froid :

**Demande de Madame la Préfète déléguée à l'égalité des chances,
Madame Virginie LASSERRE :**

La ville d'Aulnoy va répondre favorablement comme les années précédentes,
notamment en cas d'épisodes de forte chaleur mais aussi de grand froid

➡ À destination des populations les plus démunies

➡ A la salle Félicien Joly :
2 000m² avec vestiaires et douches et gradins de 118 places

Retour sur les services civiques :

Dans le cadre de la Convention CCAS – Unis-Cité:

Axelle et Pierre ont effectué 152 visites (de 1h30), soit 228 heures d'accompagnements

➡ **Dans le cadre de leurs 8 mois de service civique**

➡ **2022-2023 : 13 bénéficiaires**



Perspectives 2023-2024 :

Dans le cadre de la Convention CCAS – Unis-Cité:

**Simon et Laurayne ont commencé leurs visites le 6 novembre
dernier avec un rythme de:**

➔ 8 visites de bénéficiaires par semaine



Cadeau de la famille:

Dans le cadre du Cadeau pour la Fête des Mères :

➔ **Distribution effectuée le 14 octobre dernier**

➔ **21 plaidis ont été remis**



Prochaines réunions

- ➡ **Conseil municipal** : mercredi 6 décembre 2023 à 18h30
- ➡ **CA CCAS** : jeudi 7 décembre 2023 à 18 heures
à la Mairie

Informations diverses

Distribution d'un colis aux personnes vulnérables



Fin de la réunion

